

La plupart des initiatives des États-Unis en matière de technologie ne semblent pas contenir de dispositions discriminatoires. Cependant, à mesure que l'assistance technologique revêt la forme d'un appui à la R-D commerciale et non militaire, des restrictions relatives à la nationalité sont appliquées aux consortiums de technologie à « double usage »⁶², tandis que le concept de « sécurité nationale » est élargi pour englober celui de sécurité économique⁶³. Même si ces dispositions visent surtout le Japon et, dans une moindre mesure, l'Europe, le Canada n'a pas explicitement accès aux programmes de R-D financés par l'État dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) ou de l'ALE.

Selon un article paru récemment dans le magazine *Science*, la nouvelle administration Clinton est en train de réorienter la politique des États-Unis en matière de technologie afin de cesser d'appuyer la recherche fondamentale et de stimuler la mise au point de technologies commercialement rentables. Les États-Unis ne miseront plus sur les retombées commerciales de la recherche dans le domaine de la défense, mais tenteront d'« inciter l'industrie à entreprendre des expériences à risque élevé » susceptibles d'apporter des avantages économiques importants dans les domaines qui revêtent une importance stratégique pour l'ensemble de l'économie⁶⁴.

Le projet de réinvestissement dans la technologie qui a été créé pour « favoriser le passage à une capacité industrielle nationale croissante et intégrée qui permette d'obtenir les systèmes militaires abordables les plus avancés et les produits commerciaux les plus concurrentiels » en est peut-être un exemple⁶⁵. Dans le cadre de ce projet, l'Advanced Research Projects Agency (ARPA) du département de la Défense, le département de l'Énergie et des Programmes de défense (DOE/DP), le National Institute of Standards and Technology du département du Commerce, la National Science Foundation et la National Aeronautics and Space Administration (NASA) collaborent pour « élargir les perspectives d'emplois de qualité supérieure dans les industries commerciales et de technologie à double usage des États-Unis et accroître manifestement la compétitivité des États-Unis ».

⁶² Les technologies à double usage sont celles qui ont des applications et des retombées commerciales et militaires.

⁶³ Voir l'article 2501 du volume 10 du Code des États-Unis relatif à la politique de défense du Congrès concernant la technologie nationale ainsi que la base industrielle, le réinvestissement et la conversion.

⁶⁴ Jerome Cramer, « R&D Policy That Emphasizes the "D" », *Science*, vol. 259, 26 mars 1993, p. 1816.

⁶⁵ D'après le Program Information Package for Defense Technology Conversion, Reinvestment, and Transition Assistance, 10 mars 1993, p. 1-1.